

COMMUNIQUE DE PRESSE

Date : Le 2 mars 2006

Objet : **Synthèse du comité syndical du SYTRAL,
séance du 2 mars 2006 à 14h30**

1/ Avenant n°1 à la Convention de DSP du transport urbain de l'agglomération lyonnaise, signée le 9 décembre 2004.

Par Convention conclue le 9 décembre 2004, le SYTRAL a confié à la Société KEOLIS, agissant pour le compte de sa filiale dédiée à l'exécution de la Convention (S.L.T.C. devenue KEOLIS Lyon), la délégation de gestion du réseau de transport en commun de l'agglomération lyonnaise.

Le comité syndical a approuvé les conclusions de l'Avenant n°1 à la Convention du 9 décembre 2004.

Il s'agit principalement de la contractualisation de la gestion du projet d'extension d'offre LEA, pour un coût d'exploitation de 4,4 M€ et un engagement de recettes de 1,1 M€ en année pleine, conformément aux clauses de la Convention du 9 décembre 2004

2/ Tarification pour les congressistes – approbation de la mise en place d'une tarification spécifique

Dans le cadre d'organisations de congrès importants, le Bureau des Congrès de Lyon a sollicité le SYTRAL pour la mise en œuvre d'une tarification plus compétitive en terme de prix par rapport à d'autres villes pouvant être en concurrence avec Lyon pour ces congrès.

En conséquence, le comité syndical approuve la mise en place d'une tarification congressiste pour les groupes de plus de 100 personnes, au prix de 2 euros par jour et par personne.

3/ Plans de Déplacements d'Entreprise (PDE) avec la société DOMIFACILE, l'Ecole Normale Supérieure lettres et sciences humaines, le crédit immobilier de France et Plan de Déplacements d'Administration (PDA) avec le centre de gestion du Rhône

Le comité syndical approuve ces PDE et PDA qui concernent près de 700 salariés. Comme pour tous les PDE et PDA, un premier bilan sera fait au bout de six mois.